



Contacts :

Directrice des Accueils Périscolaires
maternel / élémentaire
et ALSH « les Pitchoun'nets »
Mme MAZOYER Christine
05.53.87.48.16 (le matin)

Accueil périscolaire école maternelle et ALSH
05.53.48.30.57

Accueil périscolaire école élémentaire
05.53.68.75.06

Mairie
05.53.68.56.00

Les partenaires des Accueils collectifs de mineurs :



Guide du petit écolier

Année scolaire 2014 - 2015



www.ville-de-castelculier.fr



EDITO !

Cette année, les écoles maternelle et élémentaire de Castelculier passent à la semaine de 4 jours et demi et tout vous sera expliqué dans ce guide!

TAP, APC, PEDT, et autres acronymes ne seront plus un mystère pour vous!

Repenser la semaine scolaire en articulant de manière cohérente des temps scolaires et des temps périscolaires de qualité pour tous les élèves, c'est plus que possible!

Les actions des personnels municipaux constituent un outil majeur et convergent vers un même objectif : le bien-être de l'enfant. La commune emploie 17 agents (7 en maternelle et 10 en élémentaire).

Chacun à leur manière, parents, enseignants, personnels municipaux, tous écrivent au quotidien une page importante de la vie des enfants.

Nos services se tiennent à votre disposition pour des renseignements complémentaires.

Ce petit guide a pour but de regrouper les informations utiles sur les différents temps d'accueil de votre enfant :

- ⇒ TAP : Temps d'Activités Périscolaires
- ⇒ AP : Accueil Périscolaire,
- ⇒ ALSH : Accueil de Loisirs Sans hébergement
« les pitchoun'nets »
- ⇒ Garderie du mercredi
- ⇒ Cantine

Accueil des Parents

Attention ! Quelques règles à respecter pour le bon fonctionnement des activités !

A l'école maternelle :

- Pour l' accueil périscolaire (payant) et garderie (gratuite) :
Accueil Périscolaire de 7h30 à 8h30 à l'ALSH
Garderie de 8h30 à 8h45 à l'école maternelle
Accueil Périscolaire de 16h30 à 18h30.
- Pour les enfants ne mangeant pas à la cantine :
Accueil à 13h25 afin de participer aux activités TAP
Accueil à 14h15 pour les enfants ne participant pas aux TAP.

Pas d'accueil entre ces 2 horaires !

A l'école élémentaire :

- Pour l' accueil périscolaire (payant) et garderie (gratuite) :

Accueil Périscolaire de 7h30 à 8h30
Garderie de 8h30 à 9h00

Accueil à 15h45 des parents : *Sortie des classes
(par les enseignants) pour les enfants ne participant pas aux TAP*

Accueil à 16h30 des parents : *Sortie des TAP par le personnel municipal*

Pas d'accueil entre ces 2 horaires !

Accueil Périscolaire de 16h30 à 18h30.

De 16h30 à 17h : Départ des enfants

de 17h à 17h30 : Etude Surveillée pour tous les enfants présents, pas de départs pendant l'étude

De 17h30 à 18h30 : Départ des enfants.



ECOLE MATERNELLE
Avenue du Général de Gaulle
Tél. : 05 53 68.51.04

L'école maternelle de Castelculier accepte les enfants de trois ans révolus au 31 décembre de l'année civile. L'école maternelle est sous la direction de Mme BARDINA qui accueille cette année environ 100 enfants répartis dans 4 classes.

Le personnel municipal des écoles maternelles sont des ATSEM, dont le rôle est essentiel à la bonne marche de la structure. Outre leurs missions en matière de propreté et d'hygiène, elles inscrivent leur action quotidienne dans le champ éducatif et sont associées aux projets des écoles et des classes. De manière plus concrète, elles assurent la surveillance de la cour ainsi que du dortoir, l'aide aux enseignants pendant le temps scolaire et l'aide aux repas.

Horaires Ecole maternelle

7h30-8h30 : Accueil périscolaire (côté ALSH)
8h30-8h35 : Garderie
8h35-8h45 : Accueil des enfants dans les classes
8h45 - 11h45 : Temps scolaire
11h45-12h30 : Repas cantine
12h30-13h30 : Garderie (jeux libres dans la cour)
13h00 : Sieste pour les petits
13h30-14h15 : TAP (Temps d'Activités Périscolaires) par les animateurs
ou
13h30 à 13h45 : une garderie est assurée pour les enfants en APC
13h45-14h15 : APC (Activité Pédagogique Complémentaire) proposée par les enseignants
14h15-16h30 : Temps scolaire
16h30-18h30 : Accueil Périscolaire

Si ces règles ne sont pas respectées un avertissement ou des sanctions pourront être appliqués.

Le personnel est invité à faire connaître à la Mairie de CASTELCULIER tout manquement répété à la discipline.

Les parents seront alors avertis et si aucune amélioration n'est constatée, une décision d'exclusion temporaire ou définitive pourra être prise par Monsieur le Maire à l'encontre de l'enfant concerné (c.f. article V.3 « Sanction » du présent règlement intérieur).

Les enseignants ne sont concernés ni par l'organisation, ni par la gestion de la cantine. En cas de problème, les parents doivent s'adresser à la Mairie, le personnel de service n'étant pas compétent pour leur répondre.

V. 3 - Sanctions

Afin de rendre ce moment et ce lieu de restauration agréable et convivial, tant pour les élèves que pour le personnel, il est demandé aux enfants de se conformer aux règles ci-dessus énoncées.

En cas de manquement à la discipline et au respect, des avertissements seront donnés, puis des sanctions pourront être prises si le comportement de l'enfant le nécessite.

Un premier avertissement oral suivi d'une information aux parents seront donnés en cas d'écart de conduite.

Un deuxième avertissement oral suivi d'un courrier aux parents et/ou entretien avec les responsables de mairie pourront suivre si le comportement de l'enfant ne s'améliore pas.

Si ces avertissements ne produisent pas d'effet positif, des mesures d'exclusion pourront être prises. Ainsi, la mesure d'exclusion sera graduée selon le comportement de l'enfant. Elle pourra s'étendre de deux jours à une semaine et dans des situations graves, l'exclusion pourra être définitive.

V. 4 - Acceptation de ce règlement

Nous souhaitons que les parents nous aident à faire respecter ce règlement en rappelant à leur(s) enfant (s), les règles élémentaires qu'impose la vie en collectivité.

Ce règlement intérieur a été élaboré dans un seul et unique objectif : permettre aux enfants de manger dans les meilleures conditions possibles.

L'inscription de l'enfant à la cantine vaut acceptation de ce règlement.

Conformément à l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales, le présent règlement intérieur sera affiché en mairie et transmis à Monsieur le Préfet.

Délibéré et voté par le Conseil Municipal de CASTELCULIER dans sa séance du 25 janvier 2012

Tarifs appliqués à partir de septembre 2014

Accueil Périscolaire écoles maternelle et élémentaire :

(L'étude surveillée est comprise dans le tarif pour l'AP élémentaire)

QF < 1000 € : 0.60 € / heure

QF > 1000 € : 0.80 € / heure

Centre de loisirs « les pitchoun'nets » 3 à 6 ans

Pendant les vacances (7h30-18h30):

QF < 650 € : 3.50 €

QF < 1000 € : 6.80 €

QF > 1000 € : 7.90 €

Autres régimes / Hors commune : 8.85 €

Demi-journée sans repas : 4.50 €

Le mercredi (11h45-18h30) :

QF < 650 € : 3.50 €

QF < 1000 € : 5.60 €

QF > 1000 € : 6.70 €

Autres régimes / Hors commune : 7.60 €

Demi-journée sans repas : 4.50 €

Cantine scolaire :

Repas école maternelle : 2.10 €

Repas école élémentaire : 2.20 €

Garderie le mercredi jusqu'à 12h30 :

Forfait 2 €

Paiement sécurisé :

La commune de Castelculier met à votre disposition un e-service : le paiement en ligne de vos factures. Le service Tipi (Titres Payables Par Internet) a été instauré par la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) avec l'ambition de moderniser les moyens de paiement. Ainsi, dans ce cadre sûr et complètement automatisé, vous pouvez régler vos factures sur Internet par carte bancaire.

SOMMAIRE

Ecole maternelle	3
Ecole élémentaire	4
TAP (Temps d'activités Périscolaires)	5, 6
TAP maternelle	7, 8
TAP élémentaire.....	9, 10, 11, 12
Règlement intérieur TAP	13
AP (Accueil Périscolaire).....	14
ALSH « les pitchoun'nets ».....	15
Garderie du mercredi	16
Règlement Intérieur Cantine scolaire	17, 18, 19, 20
Tarifs	21
Accueil des parents	22

Les TAP : Temps d'Activités Périscolaires

Le souhait de la Municipalité et des équipes pédagogiques est de favoriser l'émergence d'ateliers afin de permettre, à chaque enfant de bénéficier de divertissements dans le domaine culturel, artistique et sportif, en toute convivialité, avec du personnel qualifié.

L'objectif du PEDT (Projet Educatif Territorial) est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées aux élèves en dehors du temps scolaire, et donc d'offrir à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école.

Les TAP : Temps d'Activités Périscolaires sont proposés aux écoles (maternelle et élémentaire) en fonction de l'âge des enfants.

Le taux d'encadrement est le suivant :

1 adulte pour 14 enfants en maternelle

1 adulte pour 18 enfants en élémentaire.

(Nouvelles dispositions nationales)

Tous les enfants peuvent participer aux TAP, ces ateliers gratuits ne sont pas obligatoires et supposent une inscription.

L'inscription à ces ateliers engage la participation effective de votre enfant.

Vos enfants ne pourront pas être récupérés pendant ces 45 minutes.

Aucune garderie ne sera assurée pendant les TAP pour les enfants non inscrits. Voir accueil des parents en page 22.

De plus, si le comportement de votre enfant devait perturber la conduite de l'atelier, vous en seriez informé, sachant pouvoir compter sur vous pour que vous relayiez cette information auprès de lui.

Voir Règlement Intérieur en page 14.

Les horaires :

Ecole maternelle (pour les MS/GS) : 13h30-14h15

Ecole élémentaire : 15h45 - 16h30

III- Formalités administratives

III. 1 - Inscription

Toute fréquentation du service de cantine (même occasionnelle) implique une inscription préalable auprès des services de la mairie.

III. 2 - Tarifs et paiement

Année scolaire 2014 / 2015 :

- 2.10 € le repas pour les enfants de l'école maternelle

- 2.20 € le repas pour les enfants de l'école primaire

- 4.50 € le repas pour les adultes

Le prix des repas du restaurant scolaire est fixé par délibération du Conseil Municipal prise en début de chaque année scolaire.

Dès la rentrée de septembre 2014, une facture vous sera envoyée à terme échu.

Vous aurez ensuite à choisir parmi trois modes de paiement pour vous acquitter du montant de la facture :

Par chèque à l'ordre du Trésor Public, à adresser à la **Trésorerie Municipale d'Agen**, située
1050, Av du Dr Jean Bru, 47916 Agen Cedex 9,

En espèces au **guichet de la Trésorerie Municipale d'Agen**,

Par Internet à partir du site de la Mairie, www.ville-de-castelculier.fr.

IV. La restauration

IV. 1 - Confection des menus

Les menus sont élaborés dans le respect des règles de nutrition et d'équilibre alimentaire. Ils sont préparés sur place.

Ces règles, dont l'objectif est d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas, se résument en sept points :

veiller à la diversité de la structure du repas

assurer la distribution d'un produit laitier à chaque repas

garantir une variété suffisante pour favoriser les apports en fibres et en fer

limiter la fréquence des plats trop gras et trop sucrés

s'assurer que la taille des portions est adaptée à l'âge de l'enfant

mettre à disposition sans restriction l'eau et le pain mais ne pas proposer sel et sauces en libre service

favoriser l'emploi de produits de saison, clairement mis en évidence dans les menus.

Les parents d'un enfant ayant des intolérances à certains aliments devront en avvertir la Commune lors de l'inscription au service de restaurant scolaire et fournir un certificat médical.

Seules les personnes habilitées peuvent entrer dans le restaurant scolaire.

IV. 2 - Règles afférentes au principe de laïcité et composition des menus

Les collectivités locales disposent d'une grande liberté dans l'établissement des menus, et le fait de prévoir des menus en raison de pratiques confessionnelles ne constitue ni un droit pour les usagers ni une obligation pour les collectivités (circulaire préfectorale du 8 septembre 2011).

De plus, la laïcité de l'Etat implique une neutralité des services publics à l'égard de toutes les croyances ou pratiques religieuses.

Ainsi, en vertu du principe de laïcité et de neutralité des services publics, seuls des substituts à la viande de porc seront proposés.

V. Discipline et respect

V. 1 - Préambule

Le moment du repas doit permettre à l'enfant de se restaurer et de se détendre entre les classes du matin et de l'après-midi, les repas doivent se dérouler dans une atmosphère de calme et de convivialité. De plus, la cantine est un lieu fondamental de vie en collectivité qui nécessite, de la part des enfants, de se conformer aux règles d'hygiène et de politesse.

Il est donc nécessaire qu'il y règne de la discipline et du respect.

La notion de respect doit être au centre des relations adultes / enfants. Aucune parole déplacée ne devra être tolérée. Les problèmes mineurs d'indiscipline devront être réglés par les employés en privilégiant la discussion avec l'enfant, sur la base d'un respect mutuel.

V. 2 - Règles à respecter

Il est demandé à chaque enfant de gagner, sans bruit et sans bousculade, sa place à table.

Les enfants doivent avoir un comportement correct, obéir et respecter l'ensemble du personnel ainsi que leurs camarades.

Les lieux d'accueil et le matériel doivent être respectés, toute détérioration engagera la responsabilité des parents qui supporteront le coût de remplacement ou de remise en état du bien endommagé. Il est rappelé aux parents que la mairie n'est assurée que pour les dommages causés par son personnel, il est donc vivement recommandé aux parents de souscrire une assurance extra scolaire.

Chaque enfant doit se servir raisonnablement et finir le contenu de son assiette. La portion restante doit être partagée équitablement entre tous.

Ainsi, afin de permettre aux enfants de se restaurer dans une atmosphère conviviale et calme, il leur est demandé :

- D'aller aux toilettes avant le repas
- De se laver les mains avant de manger
- D'entrer calmement dans la cantine
- De parler calmement pendant le repas
- De manger proprement
- De ne pas jouer avec la nourriture ou l'eau
- De ne pas se lever sans autorisation
- De ne pas casser ou dégrader le matériel
- D'être polis avec leurs camarades et le personnel de restauration
- De sortir calmement de la cantine.



***ECOLE ELEMENTAIRE
Avenue du Général de Gaulle
Tél. : 05 53 .68.59.54***

L'école primaire est sous la direction de Mme GANDAR qui accueille cette année environ 150 enfants répartis dans 6 classes.

Horaires Ecole Primaire

7h30-8h30 : Accueil périscolaire

8h30-8h50 : Garderie

8h50-9h00 : Accueil par les enseignants

9h00 - 12h00 : Temps scolaire

12h00-13h20 : Pause méridienne

2 services Repas 12h00 : CP/CE1 et 12h30 : CE2/CM1/CM2

13h20-13h30 : Accueil par les enseignants des enfants mangeant à la cantine

13h30-15h45 : Temps scolaire

15h45-16h30 : TAP (Temps d'Activités Périscolaires) par les animateurs
ou

15h45-16h00 : Une garderie est assurée pour les enfants allant en APC

16h00-16h30 : APC (Activité Pédagogique Complémentaire) proposée par les enseignants

16h30-18h30 : Accueil Périscolaire

La cantine scolaire

REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE COMMUNE DE CASTELCULIER

(Délibération prise en date du 25 janvier 2012)

I. Préambule

I. 1 - Objet du règlement

La cantine scolaire est un service public facultatif relevant de la compétence de la commune et dont le fonctionnement est assuré par des agents municipaux sous la responsabilité du Maire.

Il appartient au conseil municipal d'édicter un règlement intérieur fixant les conditions et modalités suivant lesquelles se déroule le service de restauration scolaire de la commune de Castelculier.

Il définit également les rapports entre les usagers et la commune de Castelculier.

I. 2 - Application du présent règlement

Le présent règlement, adopté par le Conseil Municipal, entre en application dès sa transmission en Préfecture.

Il est porté à la connaissance des familles par affichage et remise lors de l'inscription.

Le non respect des dispositions énoncées dans le règlement peut remettre en cause l'accès des élèves à la cantine.

I. 3 - La restauration à l'école

Le restaurant scolaire n'a pas un caractère obligatoire, il a pour objet d'assurer un moment privilégié où l'accent est mis sur le savoir-vivre ensemble, dans de bonnes conditions d'hygiène et de sécurité.

Ce service, outre sa vocation sociale, a une dimension éducative ; le temps du repas doit être pour l'enfant :

- un temps pour se nourrir
- un temps pour se détendre
- un temps de convivialité

II. Modalités d'accès au service de restauration scolaire

II. 1 - Accueil des élèves

Durant l'année scolaire, la cantine est organisée dans la salle de réfectoire de l'école primaire.

La cantine scolaire est ouverte aux élèves de l'école maternelle et de l'école primaire de Castelculier n'ayant pas la possibilité de prendre le repas du midi à leur domicile.

II. 2 - Heures d'ouverture du restaurant scolaire

Le restaurant scolaire est ouvert : le LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI.

Le service pour l'école maternelle débute à 11h45.

Le service pour l'école primaire débute à 12h00 pour les élèves du CP et CE1 et 12h30 pour les autres élèves.

Le restaurant scolaire est ouvert le MERCREDI pour le Centre de Loisirs Sans Hébergement.

Les lieux des TAP

A l'école maternelle : les activités auront lieu dans les salles de jeux, à la salle des fêtes et au complexe sportif.

A l'école élémentaire : les activités auront lieu dans le réfectoire, la cour de récréation, la salle informatique, classes et interclasse, la salle des fêtes et au complexe sportif.

L' équipe des TAP



Equipe d'animation maternelle : (de gauche à droite)

Christine, Anaïs, Céline, Claire, Laure, Marie-Paule et Nicolas

Equipe d'animation élémentaire : (de gauche à droite)

Marie-Claude, Isabelle, Myriam, Latifa, Géraldine, Martine, Karine, Céline et Nicolas Angélique (absente)

Direction (à droite) : Christine

Directrice adjointe maternelle : Claire

Directeur adjoint élémentaire : Nicolas

TAP à l'école maternelle : de 13h30 à 14h15

Organisation : Les enfants de petite section ne sont pas concernés par les TAP (sieste à partir de 13h00). Tous les enfants de Moyenne Section et Grande section peuvent participer aux TAP. Les APC (activités pédagogiques complémentaires) proposées par les enseignants seront prioritaires.

Après inscription, votre enfant suivra l'ensemble des activités ci-contre.

Différents ateliers seront assurés par l'équipe d'animation

Ateliers d'éveil

Relaxation, Chant, mimes, cirque, musique, danse, anglais...

Ateliers Sportifs :

Ces ateliers permettront aux enfants de découvrir différents sports .



Atelier Contes (Animé par une bénévole de l'Association Lire et Faire lire)

Le mardi, pour les enfants de GS, Echange des groupes sur l'année. (6 enfants par séance) Ils partageront des histoires avec une bénévole de l'association « lire et faire lire ».

Théâtre (animé par l'association le 909):

Le lundi, pour les enfants de GS / Echange des groupes (10 enfants par séance) Des ateliers d'éveil théâtral (jeux, expression...) seront proposés aux enfants.



La garderie du mercredi

Pour les enfants de l'école maternelle et élémentaire, une garderie est prévue le mercredi jusqu'à 12h30.

Aucune restauration n'est possible pour les enfants ne restant pas à l'ALSH « les Pitchoun'nets ».

La municipalité étudie une possibilité de transport pour amener les enfants à l'ALSH de St Ferréol, si vous ne pouvez pas les récupérer, l'accueil de loisirs assure le repas et les animations pour l'après-midi.

ALSH de Saint Ferréol

Tel : 05.53.96.43.39

Mail: alijpa@gmail.com

Siter internet : www.centredeloisirsdesaintferreol.fr

TAP à l'école élémentaire : de 15h45 à 16h30

Organisation : Les enfants ont le choix du nombre de jour d'inscription aux TAP et peuvent émettre 5 vœux parmi les activités ci-contre. Néanmoins, afin de faire bénéficier d'un maximum d'activités à tous les enfants, un roulement sur l'année sera établi avec un changement après chaque vacance. Les APC (activités pédagogiques complémentaires) dirigées par les enseignants seront prioritaires.

Pour information :

Cycle 2 : CP et CE1 / Cycle 3 : CE2, CM1 et CM2

Différents ateliers seront assurés par des intervenants extérieurs et l'équipe d'animation :



Atelier Lecture (Animé par l'Association Lire et Faire lire) :

Le jeudi / pour les enfants de Cycle 2
6 enfants/séance

Ils partageront des histoires avec une bénévole de l'association « lire faire lire ».



Théâtre (animé par l'association le 909) :

Le lundi / pour les enfants de CE1/CE2 -

10 enfants /séance

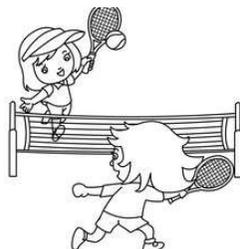
Ateliers d'éveil théâtral (jeux, improvisation...)



Tennis (animé par un éducateur sportif de l'AGS Tennis) :

Le lundi et jeudi / pour les enfants de CE2/CM1

10 enfants / séance



L'accueil Périscolaire - Ecoles maternelle et élémentaire

L'accueil périscolaire est une structure déclarée à la DDCSPP (Jeunesse et Sports), animée par un personnel qualifié (BAFA, CAP Petite enfance...), proposant aux enfants des activités définies dans un projet pédagogique.

Les taux d'encadrement en maternelle ; 1 animateur pour 10 enfants
en élémentaire : 1 animateur pour 14 enfants

Modification pour l'accueil périscolaire maternelle rentrée 2014 :

Fermeture de l'accueil périscolaire à 18h30

Plus de paiement forfaitaire, le paiement sera établi par heure effective de présence de votre enfant.

Modification pour l'accueil périscolaire élémentaire rentrée 2014 :

Cet accueil ne sera plus une garderie mais un accueil Périscolaire :
Meilleure qualité de l'accueil, proposition d'activités, ...

L'étude surveillée perdure de 17h à 17h30 le coût est inclus dans le tarif de l'accueil périscolaire. Les enfants ne peuvent pas être récupérés, comme par le passé, entre 17h et 17h30.

Les horaires :

7h30-8h30

Puis garderie gratuite jusqu'à l'accueil des enseignants

16h30-18h30

*En cas de retards répétés après 18h30,
l'exclusion pourra être prononcée.*

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) 3/6 ans « les Pitchoun'nets »

L'accueil de loisirs est une structure déclarée à la DDCSPP (Jeunesse et Sports), animée par un personnel qualifié (BAFA, CAP Petite enfance...), proposant des activités aux enfants définies dans un projet pédagogique.

Le taux d'encadrement en ALSH 3/6 ans : 1 animateur pour 8 enfants

Inscription du mercredi :

Attention ! Le mercredi afin de connaître le nombre d'enfants présents (cantine) **il est impératif d'inscrire votre enfant le matin** sur la fiche d'inscription prévue à cet effet.

Inscription pendant les vacances :

Vous recevrez le programme d'activités dans le cartable de votre enfant ainsi que le formulaire d'inscription à nous retourner.



Les horaires :

Pendant les vacances : 7h30-18h30
Les mercredis : 11h45-18h30

Périodes	Eveil (Salle des fêtes)	Sport (Salle des Sports)	Divers (Salle de jeux ou cour)
Septembre / Octobre <i>(Rentrée - vacances de Toussaint)</i>	 CIRQUE (jonglage, foulards, assiettes chinoises...)	KINBALL CATCHBALL 	MOTRICITE : Parcours relais
Novembre / Décembre <i>(Vacances de Toussaint jusqu'à Noël)</i>	Eveil THEATRAL (mimes, marionnettes...)	COURSE D'ORIENTATION	RELAXATION musicale 
Janvier / février <i>(Vacances de Noël jusqu'aux vacances d'hiver)</i>	JEUX COLLECTIFS (poisson pêcheur, le béret...)	MOTRICITÉ : SCOOTER (planches de motricité sur roulettes) 	Eveil linguistique : ANGLAIS 
Mars / avril <i>(Vacances d'hiver jusqu'aux vacances de printemps)</i>	Eveil MUSICAL 	SPORTS COLLECTIFS : FOOT, BASKET 	EXPÉRIENCES SCIENTIFIQUES 
Mai / Juin <i>(Vacances de printemps jusqu'aux grandes vacances)</i>	PRÉVENTION ROUTIÈRE 	ATHLÉTISME (courses, lancers, sauts...) 	FRISBEE GOLF 

Règlement intérieur des TAP Ecoles maternelle et élémentaire de Castelculier

Les parents confiant leurs enfants aux TAP déclarent avoir pris connaissance du présent règlement et s'engagent à en respecter toutes les dispositions.

Inscription obligatoire :

Si vous souhaitez que votre enfant participe aux TAP, vous devez l'inscrire grâce au bulletin d'inscription et fournir assurance extrascolaire.
L'inscription sera effective dès la rentrée scolaire. Elle peut l'être en cours d'année sur simple demande par courrier et également pour les enfants nouvellement arrivés.
Cette fiche doit être complétée et signée par les parents ou le représentant légal.

Article 1 :

Durant les TAP, les enfants sont sous la responsabilité des agents communaux et/ ou des intervenants extérieurs.

Article 2 :

Les enfants doivent se comporter correctement durant les TAP. Le respect des autres (adultes et enfants) et du matériel est une priorité.

Article 3 :

En cas de non respect des consignes, un enfant peut être momentanément séparé de son groupe : l'application et la durée de cette sanction relèvent de la décision de l'intervenant ou animateur.

Après convocation des parents par la Directrice des accueils TAP, l'exclusion partielle ou totale des TAP peut être appliquée en dernier recours.

Article 4 :

Ce règlement doit être lu et commenté dans les familles afin de permettre à chaque enfant de prendre conscience des exigences de la vie en collectivité.

Article 5 :

Une garderie peut être organisée afin de palier à d'éventuelles absences d'intervenants ou animateurs.

Article 6 :

La fréquentation des TAP par un enfant entraîne, de la part des parents ou du représentant légal, l'acceptation du présent règlement intérieur.

★ Spécial « Activité Multisports » pour l'école élémentaire :

L'activité Multisports se pratiquera dans la salle de basket avec parquet, il est donc impératif que votre enfant ait une paire de basket de rechange (exclusivement utilisée pour la salle), en cas d'oubli votre enfant devra attendre sur les gradins la fin de la séance.



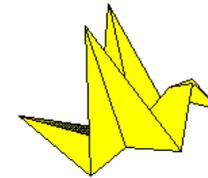
Danses en ligne (animées par l'association Phoenix danse) :

Le vendredi / pour les enfants de CM1/CM2

Différentes danses seront proposées : two step, tcha tcha, rock, Zumba, latino



Origami (Animé par une Intervenante extérieure)



Le mardi, Cycle 3

L'art du pliage, création avec du papier.

Les enfants pourront réaliser différentes formes des plus simples aux plus complexes, avec l'assurance de réussir à tous les coups.

Eveil linguistique :

Tous les jours / pour les enfants du CP au CM2

Lundi et mardi : cycle 2 ;

jeudi et vendredi : cycle 3

Des activités en anglais seront proposées de manière ludique (jeux, chants, culture anglaise, création ...) Elles seront abordées à travers différents thèmes : les couleurs, le corps, les objets, les animaux, les fêtes...



Activités « multisports »

Tous les jours / pour les enfants du CP au CM2

Lundi et mardi : cycle 3 ;

jeudi et vendredi : cycle 2

Attention voir Règlement pour cette activité Page 13

A la salle des sports différentes activités sportives seront proposées par période (Tchoukball, ultimate, Pétéca, Course d'orientation, Sports collectifs et athlétisme)



Ateliers « Sécurité et Prévention »

Pour les enfants du CP au CM2



Tous les jours, et par période différents thèmes seront abordés de façon ludique : Sécurité routière, dangers domestiques, hygiène...

Cet atelier a pour objectif de donner aux enfants des notions élémentaires sur les risques, les comportements à adopter...



Jeux extérieurs

Pour les enfants du CP au CM2

Dans cet atelier, les enfants feront des jeux collectifs tels que le ballon prisonnier, le béréty, l'épervier...

Ateliers créatifs

Pour les enfants du CP au CM2

Des activités créatives seront proposées : scoubidous, bracelets brésiliens, perles, fabrication de cartes...



Ateliers culinaires :

Pour les enfants du CP au CM2

Dans cet atelier, les enfants réaliseront des recettes simples, feront quelques petites activités autour

du goût, de la nutrition, des groupes d'aliments... Il vise à donner aux enfants des notions sur l'alimentation.



Jeux de société

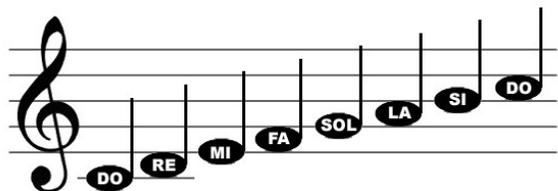
Pour les enfants du CP au CM2

Cet atelier proposera aux enfants différents genres de jeux de société (jeu de mémoire, de lettres, logique, réflexion, ...) Ils sont plus ou moins complexes et font appel selon le cas à la déduction, à la mémoire ou au hasard.

Atelier musical

Pour les enfants du CP au CM2

Cet atelier vise à proposer des activités autour du chant, du rythme, des notes et des différents genres musicaux.



Ateliers « autour du livre »

Pour les enfants du CP au CM2

Moment calme pour partager ensemble un livre, une histoire, mais aussi découvrir quelques activités créatives telles que la fabrication d'un abécédaire, de planches de BD.

